



LA VOIX DU CANAL, lettre d'information du Comité des Canaux Bretons – Mars 2010

La Parole est à Kader Benferhat, président du Comité

L'intelligence collective au service de la Bretagne

Le Comité des canaux bretons se félicite du dialogue constructif renoué par le SMATAH avec la fédération de pêche du Finistère. La valorisation du canal de Nantes à Brest a besoin de cette intelligence collective et de cette mutualisation des moyens pour que ce patrimoine fluvial appartenant à notre mémoire collective soit préservé dans son multiusage et sa multifonction.

Tourisme fluvial et tourisme halieutique

Plus que jamais la Bretagne intérieure a besoin du canal de Nantes à Brest pour son « désenclavement » touristique. La fonction majeure du canal est la navigation et elle doit le rester car elle ouvre dans le cadre du schéma régional du tourisme de larges perspectives pour le développement de la plaisance fluviale et les activités de canoë-kayak. L'activité halieutique est aussi fondamentale et est une forte valeur ajoutée au développement touristique. Elle est créatrice de liens sociaux entre générations, formatrice dans la connaissance des écosystèmes aquatiques et à la protection de l'environnement à travers les écoles de pêche et c'est enfin une activité qui s'inscrit dans le cadre de vie et la qualité de vie des riverains des voies d'eau et encore plus si les touristes s'y adonnent.

Pour le comité, le domaine public fluvial (DPF), propriété régionale n'a de valeur qu'avec un canal navigué et un espace partagé par tous les autres acteurs pour le développement économique et social d'une Bretagne attractive. Alors remettons en navigabilité totale notre canal de Nantes à Brest car il est la « colonne vertébrale » de l'Armorique et ses biefs la « moelle épinière » de la Bretagne historique. La navigation fluviale s'impose comme valeur ajoutée à ce que notre cher canal recèle comme potentialités touristiques. Remettre en état les maillons qui manquent, Carhaix-Guerlédan (2 ponts à modifier et portes d'écluses à remplacer) et Pontivy-Guerlédan, franchissement du barrage par un plan incliné ne sont ni du domaine de l'utopie et encore moins du rêve ni de la catastrophe financière. Les politiques le savent : ce sont les « ambitions » pour la Bretagne qui déterminent les « investissements » et non l'inverse !

Ouverture glissante et débarrage

« L'ouverture glissante et temporaire des pertuis d'écluses » est une expérience à tenter mais qu'il faut maîtriser pour permettre in situ d'optimiser le rôle des passes à poissons en place et voir ainsi les améliorations à apporter. La gestion du canal ne peut se faire qu'à travers des concessions réciproques où l'intérêt collectif prévaut sur les intérêts particuliers.

Quant aux préconisateurs du « débarrage total », une démagogie destructrice, ils oublient tout simplement « qu'un escalier se balaie de haut en bas et non de bas en haut ». L'état écologique actuel des eaux de nos rivières et canaux n'est que le reflet du fonctionnement des territoires qu'ils drainent. Il est par conséquent fondamental de fonder toute action de reconquête de la qualité de eaux sur la notion de bassin versant (réseau hydrologique) en tenant compte des interactions entre l'amont et l'aval. Vis à vis de l'eau c'est une responsabilité collective qu'il nous faudra apprendre à assumer. La dégradation de la qualité de l'eau renvoie à une responsabilité systémique et non individuelle ou catégorielle et encore moins sur les déversoirs des écluses des barrages. Le canal n'est que le « réceptacle » des bassins versants.

Gestion de la ressource et reconquête de la qualité des eaux

Pour le Comité des canaux et voies navigables de l'Ouest, l'avenir du canal de Nantes à Brest comme celui de toutes les voies navigables de Bretagne ne peut s'envisager qu'en inscrivant les enjeux, comme la navigation de plaisance fluviale, les activités sportives nautiques, l'activité halieutique comme valeurs ajoutées économiques à une **obligation de gestion de ressource et de qualité des eaux maîtrisées dans un cadre d'aménagement respectant l'AGENDA21** (ports de plaisance, haltes nautiques dotés de stations de récupération d'eaux grises ou noires, déversoirs d'écluses équipés d'échelles performantes de remontées de salmonidés...), évitera tous les conflits d'usages et inscrira intelligemment le multiusage et la multifonction des voies d'eau.

Il n'y a qu'à ce prix là que ce patrimoine appartenant à notre mémoire collective peut repasser de sa « valeur d'existence » à sa « valeur d'usage » au service du développement diversifié du tourisme en Bretagne intérieure des canaux...

L'Assemblée Générale de la FNASSEM Bretagne s'est tenue le samedi 30 janvier dernier à l'Auberge de Jeunesse de Pontivy sur l'île des Récollets. Les participants, une quarantaine de personnes représentants d'associations locales, départementales ou régionales, en présence du secrétaire général de la fédération nationale Patrimoine-Environnement, ont été accueillis par Mme Marie-Madeleine Doré-Lucas, adjointe au maire de Pontivy chargée du patrimoine et du tourisme, et par Nicolas Routhier, directeur de l'Auberge de Jeunesse.

En introduction, la présidente, Françoise Ramel-Flageul, a rappelé le contexte de l'année écoulée : *"2009 a été l'année de la mise en œuvre de nouvelles missions à l'échelle régionale pour la FNASSEM Bretagne. Il fallait mieux valoriser le potentiel de connaissance des réseaux, des territoires, mobilisés grâce à l'organisation de la Journée du patrimoine de pays. L'enjeu était de ne pas restreindre la fédération en terme d'image et de compétences à un événementiel, mais de restituer l'événementiel dans une dynamique de construction collective porteuse de sens. La mise en place de la nouvelle politique du patrimoine culturel de la Région a été une opportunité pour affirmer cette ambition et la vivre avec les antennes du réseau, mais aussi des collectivités, des écoles... Le fait que la Région ait souhaité associer la FNASSEM Bretagne à l'appel à projets "Education et sensibilisation au patrimoine culturel de Bretagne" a été un gage de la crédibilité de notre réseau."*

La réunion s'est poursuivie par la lecture des rapports sur la situation morale et financière de l'association en 2009, approuvés à l'unanimité par les membres présents, puis par l'annonce du programme d'activités 2010.

A noter parmi les actions :

- . la **13ème Journée du patrimoine de pays**, associée à la **Journée des moulins**, organisée avec Tiez Breiz, la Fondation du Patrimoine, la Charte Patrimoine (ucqpab), les Moulins de Bretagne, la CAPEB, le CAUE 56, et le soutien des collectivités territoriales, du Comité des canaux bretons et des Communes du patrimoine rural de Bretagne : cette manifestation aura lieu comme chaque année le 3ème dimanche de juin (le 20) sur le thème "Dates & Personnages". Près de 180 animations sont attendues sur l'ensemble du territoire breton.
- . la mise en place de **journées de rencontres et d'échanges pour favoriser l'enrichissement des projets d'éducation au patrimoine** et accompagner les lauréats de l'appel à projets lancé par la Région Bretagne,
- . la tenue de **deux ateliers pratiques d'information**, le premier sur le thème "Anciens et nouveaux outils de protection du patrimoine" programmé à l'automne dans le Morbihan et le second sur le thème "Bâti ancien et exigences contemporaines" en partenariat avec Tiez Breiz,
- . la participation aux **réunions de consultation des associations du Morbihan** mise en place par l'UMIVEM en vue de mieux identifier les besoins et attentes de ces associations,
- . et en terme de communication, **améliorer notre visibilité sur le web**, en développant l'espace régional Bretagne du site www.associations-patrimoine.org .

La présidente a ensuite procédé à la réélection d'une partie du Conseil d'administration. L'appel à candidature pour de nouveaux membres a permis l'arrivée de Paul Robert, président de la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine maritimes en Bretagne (Douarnenez 29) et Pierre Noël, président fondateur de l'association Renaissance du vieux pays de Ploërmel (56).

Les échanges se sont poursuivis par une intervention d'Alain de la Bretesche, secrétaire général de Patrimoine-Environnement, portant sur deux thèmes :

1. les nouveaux cadres territoriaux et la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) : quels enjeux pour les associations du patrimoine ?
2. la construction du paysage : quelques réflexions à partir du Plan Energie Bretagne

Et après le déjeuner par des ateliers thématiques sur l'éducation au patrimoine et les problèmes juridiques. Eric Drouart a également proposé une conférence autour de l'exposition "Les moulins à marée" présentée dans les locaux de l'auberge de jeunesse.

La journée, très riche en échanges, s'est achevée vers 18h. Rendez-vous l'an prochain, en Finistère, à Douarnenez !

Contact : Cécile Le Goc (chargée de mission) - FNASSEM Bretagne - ZI Route de Lorient - 3 rue Jean Lemaistre 35000 Rennes - Tél. 02 99 54 60 05 - Email : bretagne@associations-patrimoine.org

Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins : 20 juin 2010

La *Journée du patrimoine de pays* a pour but de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine non protégé, les paysages et les savoir-faire traditionnels. La 13ème édition se tiendra le **dimanche 20 juin 2010**, dans toute la France, en association avec la *Journée des moulins*.

En Bretagne, un comité de pilotage centralise les inscriptions et assure la communication au niveau régional (édition de documents promotionnels pour les participants et relation presse). Ce comité regroupe la FNASSEM Bretagne, Tiez Breiz Maisons et Paysages de Bretagne, la CAPEB Bretagne, le CAUE 56, la délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine, l'Association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne (ASMB), l'associations Charte Patrimoine Bretagne (UCQPAB) et la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne (FRB Bretagne). Il reçoit le soutien du Comité des Canaux Bretons et de l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Le thème retenu en 2010 est **Dates & Personnages**. L'idée est de redécouvrir l'histoire de son patrimoine, qu'il s'agisse de vestiges archéologiques, de monuments, d'objets, de sites, de témoignages écrits, oraux ou iconographiques (photos, dessins, tableaux)... de patrimoine privé ou public.

En exemple quelques pistes :

redécouvrir un bâtiment au travers d'une lecture de son architecture, rechercher les indices permettant de le dater, le replacer dans un contexte historique plus large (régional ou national) ;
redécouvrir le patrimoine en partant d'événements ou de personnages qui ont marqué l'histoire d'un territoire et participé à la construction de son identité ;
redécouvrir l'histoire d'un objet (sa création, ses matériaux, son lieu de destination, ses restaurations) et le replacer dans un contexte historique ;
redécouvrir l'histoire des techniques et des savoir-faire traditionnels, qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou mobilier.

Ressources documentaires : bases de données mises en œuvre par la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture (Mérimée pour l'architecture, Palissy pour le mobilier, Mémoire pour les images), service de l'inventaire du patrimoine culturel (Région Bretagne), archives départementales... Contactez-nous pour plus d'infos.

Inscrivez-vous avant le 31 mars 2010 !

Renseignements auprès de Cécile Le Goc (FNASSEM Bretagne) au 02 99 54 60 05

bretagne@associations-patrimoine.org

Page régionale du site événementiel : <http://journeedupatrimoinedepays.com/bretagne.htm>

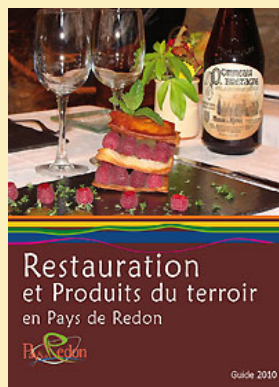
En Ile-et-Vilaine Pays de Redon

La Destination Pays de Redon est désormais sur Facebook, vous êtes invités à interagir sur cette page pour faire la promotion du Pays de Redon.

Les éditions 2010 de la Maison du Tourisme du Pays de Redon sont d'ores et déjà disponibles. Les guides « Où Dormir », « Loisirs et Découvertes » ainsi que « Restauration et Produits du Terroir », vous permettront de découvrir notre territoire.

Ces éditions sont réalisées en interne grâce au travail de Rose VIOLAIN, pour la seconde année. Dans un souci de développement durable, nous avons choisi de limiter le nombre de guides imprimés, sur du papier recyclé, en proposant aux internautes de télécharger ou de feuilleter en ligne nos brochures directement sur notre site Internet :

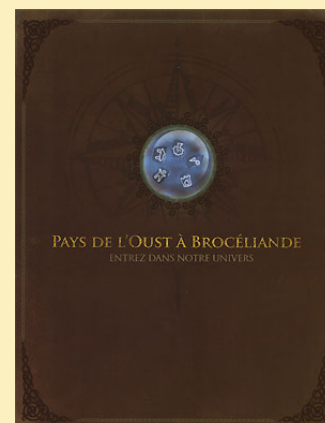
www.tourisme-pays-redon.com



En Côtes d'Armor Brochure 2010 du Pays touristique du Pays de Dinan



En Morbihan Brochure 2010 du Pays touristique de l'Oust à Brocéliande



Guillac : une nouvelle adresse à découvrir

Au mois de mai prochain, de nouvelles chambres d'hôtes ouvriront à Guillac. Rappelons que Guillac se trouve en bordure du canal de Nantes à Brest entre Josselin et Ploërmel.

AN TI COZ, ce sont 4 chambres situées à l'étage de la maison familiale. Une bergerie contigüe à la grande salle à manger pourra accueillir 4 personnes.

La maison d'hôtes est idéalement située, toute proche du canal et du GR 37 (300m environ), ce qui permettra aux randonneurs ou locataires de bateaux habitables de se rendre directement du ponton ou de l'écluse de Guillac à la maison par un chemin creux très agréable.

Par ailleurs le portage des bagages pourra être assuré pour ceux qu'ils le désireront.

Et voici quelques photos :



Contact :

AN TI COZ – Mme Brigitte Min Kim
Caruhel GUILLAC
06 83 04 17 81
an.ti.coz@wanadoo.fr

Fête du canal de St Congard

Fête du canal, en attendant le programme!

Venez découvrir le site sur la fête du canal de saint-congard : <http://lecanalfaitdesvagues.blog4ever.com/blog/index-365512.html>.

En Loire-Atlantique

Pour réouvrir à la navigation l'intégralité du canal de Nantes à Brest, le Conseil général met en service une nouvelle barge fluviale

Retrouver le « canal oublié ». Depuis qu'en 2008 il est devenu propriétaire et gestionnaire des voies fluviales de Loire-Atlantique, le Conseil général développe de grandes ambitions pour la section du canal de Nantes à Brest dont il a la responsabilité (73 km) : après le réaménagement multi-usages du chemin de halage et la réhabilitation de plusieurs ponts et écluses, le Conseil général vise maintenant la réouverture complète du canal à la navigation fluviale. Pour y parvenir, il doit entièrement draguer et dégager de la végétation envahissante une section de 6 km, située entre Fégréac et St-Nicolas-de-Redon, et fermée à la navigation depuis 30 ans. Ces travaux vont être assurés par la nouvelle barge fluviale « Isac », dernier investissement en date du Conseil général (284 000 €). Mise en service en cette fin février, elle va désormais intervenir sans relâche afin de permettre la réouverture de ce « Petit canal » d'ici à l'été prochain.

La barge multiservices « Isac » mise en service

C'est en 2007 que le Conseil général de Loire-Atlantique a décidé d'engager la construction d'une nouvelle barge multiservices pour les travaux d'exploitation et d'entretien de ses voies navigables départementales.

Une deuxième barge, pour couvrir 120 km de voies navigables

Auparavant, la barge « Erdre », construite en 1985 et modernisée en 2008, était le seul bâtiment du Conseil général à assurer l'entretien du canal de Nantes à Brest, de l'Erdre et de la Sèvre. Or cette barge devait effectuer de long trajets (plus de 100 km entre Redon et Vertou) et être partagée entre deux zones de travail au nord et au sud de la Loire. De plus, cette unité de petite dimension (12 m de longueur et 4 m de largeur) ne dispose pas de capacité de stockage.

Le Conseil général, désireux de valoriser son patrimoine fluvial départemental et en particulier d'améliorer la qualité de service sur le canal, a donc décidé de lancer l'acquisition d'un nouveau bâtiment. Alors que l'ouverture du chemin de halage et de contre-halage aux randonneurs a rendues plus difficiles les interventions par voie « terrestre », la barge permettra de les assurer par voie fluviale.

Ce nouvel outil de travail permet donc aux agents du Conseil général (service Infrastructures maritimes et Voies navigables) d'accroître l'efficacité de leurs interventions sur chacun des secteurs des voies départementales, en doublant les opérations d'entretien :

La barge « Erdre » sera dorénavant utilisée prioritairement par le centre d'intervention de Saint-Félix, car elle est adaptée à la majorité des interventions légères réalisées sur l'Erdre ou la Sèvre : balisage, petits travaux d'élagage...

La barge « Isac », sera quant à elle plus spécifiquement affectée sur la section du Canal de Nantes à Brest située entre Erdre et Vilaine, laquelle emprunte pour partie le lit d'un cours d'eau naturel qui a été « canalisé », l'Isac. C'est la raison pour laquelle ce nom a été choisi pour baptiser la barge. Elle pourra néanmoins être utilisée ponctuellement sur l'Erdre et sur la Sèvre, en cas de besoin spécifique.



Des caractéristiques adaptées au canal

Cette nouvelle barge, plus grande (15 m) et plus large (4,40 m) permettra donc aux équipes du Conseil général d'effectuer des opérations d'entretien par voie d'eau. Les fonctionnalités principales dévolues à cette nouvelle unité sont les suivantes :

- . une plate-forme de travail stable et des possibilités de stockage, afin d'embarquer et débarquer en toute sécurité du matériel, mais aussi tous types de matériau en vue du désencombrement des voies d'eau (corps morts, curage...);
- . un bras manipulateur maniable et puissant, permettant de transporter matériel et matériaux, de réaliser des travaux d'élagage et abattage d'arbres aux abords de la voie d'eau, des travaux de protection de berges et des opérations ponctuelles de dragage...;
- . des dimensions et une manoeuvrabilité adaptées au gabarit des ouvrages du canal et de l'Erdre (tunnel, écluses, ponts). La conception de la coque en aluminium associée à un propulseur hydraulique en font un bateau très maniable. L'équipage, composé de deux agents minimum, pourra ainsi faire face à toutes les situations de travail.

Une conception locale

Le Conseil général s'est appuyé sur le Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) pour élaborer le cahier des charges de la barge précisant ses dimensions et ses caractéristiques techniques (moteur, grue...). Au terme d'un appel d'offres, il a attribué le marché de construction au chantier Alu Marine (Couëron), pour un montant de 284 852,17 €HT.

Le premier chantier confié à la barge « Isac » consistera au dégagement de la section de 6 km de canal entre l'écluse des Bellions et l'écluse de la Digue.



Contact:

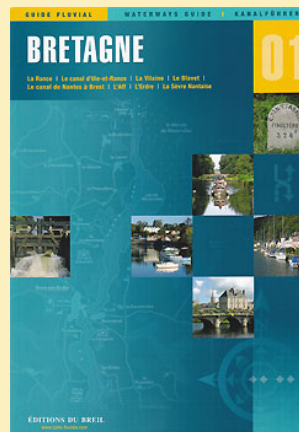
Conseil général de Loire-Atlantique
Service Infrastructures maritimes et Voies navigables
02 40 99 10 00

www.loire-atlantique.fr

A noter

Guide Fluvial Bretagne (édition du Breil)

"Au premier contact avec la Bretagne en bateau, on est surpris de découvrir que les célèbres « canaux bretons » sont en réalité des rivières. En partant de Nantes sur le canal de Nantes à Brest, on navigue d'abord sur l'Erdre avant d'emprunter successivement l'Isac et l'Oust. A l'ouest du grand lac de Guerlédan, malheureuse coupure, dans ce grand itinéraire est-ouest, on retrouve trois autres rivières : le Kergoat, l'Hyères et l'Aulne avant de rejoindre le port de Brest. Du nord au sud, c'est la Rance et la Vilaine qui sont reliées par une petite section de canal artificiel."



"Un guide complet et détaillé sur les estuaires des portes d'entrées maritimes possibles permettant l'accès aux voies navigables irrigant la Bretagne intérieure du nord au sud et d'est en ouest."

K Benferhat

Votre agenda

Du 12 au 14 mars – St Erblon (35) : Salon LES RANDOFOLIES

Jusqu'au 28 mars – Hédé (35) : exposition sur les Carnets de voyage le long des canaux de Bretagne

8 août - Bretagne : A DIMANCHE AU CANAL

N'oubliez pas le **Concours du plus beau carnet de voyage le long des canaux de Bretagne**